

# DIPLÔME

Vu la loi n° 73-2000 du 25 juillet 2000 relative à l'enseignement supérieur privé,  
Vu le décret n° 2000-2124 du 25 septembre 2000, fixant les critères et les procédures de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur du 23 juin 2003 portant octroi d'autorisation en vue de la création de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies  
Vu le procès-verbal des délibérations du jury en date du 01 octobre 2015

il est décerné

## Le Diplôme National d'Ingénieur

Spécialité : INFORMATIQUE      Session : Juin 2015.

à Monsieur : **GAMARADINE Hissein Ali**

Né (e) le : 19/02/1989      à : N'Djamena      CIN/Passeport n° : RO100530      Nationalité : TCHADIENNE

Fait à Tunis, le 23 octobre 2015  
N° : 638/2015  
(Ce diplôme n'est délivré qu'une seule fois)



Le Directeur  
**Tahar BEN LAKHDAR**